

## ARRÊTÉ N° 32/2021

signé par  
Mme Françoise SOULIMAN, Préfet d'Eure-et-Loir

le 17 février 2021

28- Préfecture d'Eure-et-Loir  
SG- CCA

Arrêté portant délégation de signature au profit de  
Mme Faustine CUNY, Cheffe du Bureau de la Légalité et des Elections  
à la Direction des Relations avec les Collectivités Locales.

**Délégation de signature au profit de Mme Faustine CUNY,  
cheffe du bureau de la légalité et des élections à la  
direction des relations avec les collectivités locales**

**Le Préfet d'Eure-et-Loir,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment l'article L 221-2 mentionnant l'entrée en vigueur des actes réglementaires, qui s'établit au lendemain de l'accomplissement des formalités de publicité, sauf à ce qu'il en soit disposé autrement,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code électoral, notamment les articles L.19 et L.247,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004, modifié, relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État,

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009, modifié, relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu le décret du 4 mars 2020, portant nomination de M. Adrien BAYLE, Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir,

Vu le décret du 6 janvier 2021, portant nomination de Mme Françoise SOULIMAN, en qualité de Préfet d'Eure-et-Loir,

Vu l'arrêté ministériel n° 20/2520/A du 16 décembre 2020 nommant M. Vaan BARSEGHIAN, directeur du secrétariat général commun d'Eure-et-Loir,

Vu l'arrêté préfectoral n° 50/2020 du 15 septembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental d'Eure-et-Loir,

Vu l'arrêté préfectoral n° 5a/2021 du 25 janvier 2021, portant délégation de signature au profit de M. Adrien BAYLE, Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir,

Vu l'arrêté préfectoral n° 31/2021 en date du 17 février 2021 portant organisation des services de la préfecture d'Eure-et-Loir,

Vu la note de service n° 18/2016 en date du 10 juin 2016, nommant Mme Faustine CUNY, attachée principale d'administration, cheffe de bureau de l'intercommunalité, du conseil et du contrôle de légalité à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture d'Eure-et-Loir,

## ARRÊTE

### **Article 1er :**

Dans le cadre des attributions du bureau de la légalité et des élections, délégation est donnée à Mme Faustine CUNY, cheffe de bureau, à l'effet de signer les pièces énumérées ci-après :

- les procès-verbaux des commissions et réunions dont elle assure la présidence,
- les récépissés de déclaration de candidatures (élections politiques et professionnelles) et de mandataires financiers,
- les demandes de casiers judiciaires,
- les bons de livraison se rapportant aux documents commandés dans le cadre des élections.

### **Article 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Faustine CUNY, cheffe du bureau de la légalité et des élections, délégation est donnée à Mme Cloé DAGAULT, adjointe au chef de bureau, à l'effet de signer les pièces énumérées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3 :**

Le Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui entrera en vigueur à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir.

Chartres, le **17 FEV. 2021**

**Le Préfet d'Eure-et-Loir,**



**Françoise SOULIMAN**